

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL 2024-2025

Extrait du procès-verbal de la réunion virtuelle du Comité de parents
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
tenue le 24 avril 2025, à 19 heures 15

8. CONSULTATIONS

8.3. NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE LASALLE – MODIFICATION A L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT (RETOUR : 30 MAI 2025)

(CP/25-04/05)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA24/25-04-075 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 1^{er} avril 2025, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents et du Conseil d'établissement de la Nouvelle École Secondaire LaSalle;

ATTENDU QUE les articles 39 de la Loi sur l'instruction publique édictent que l'école ou le centre est établi par le centre de services scolaire et que l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ou du centre et l'ordre d'enseignement offert;

ATTENDU QUE les articles 79 et 193 de la Loi sur l'instruction publique édictent que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement et du Comité de parents;

ATTENDU QUE, par la résolution CA20/21-12-050, le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys a créé un acte d'établissement pour la nouvelle école secondaire LaSalle située au 1511, rue Lapierre à LaSalle, la nommant, temporairement, Nouvelle École Secondaire LaSalle;

ATTENDU QU'une démarche a été entreprise par la direction de l'école afin de déterminer le nom permanent de l'école;

ATTENDU QUE les noms retenus ont été soumis à la Commission de toponymie du Québec le 30 janvier 2025 et qu'ils ont été jugés conformes aux règles et aux normes d'écriture;

ATTENDU QU'À la suite des résultats des votes auprès du personnel, des parents et des élèves, le nom Caroline-Dawson a obtenu une moyenne de 66,28% du total des votes;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents et du conseil d'établissement;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'Organisation scolaire ainsi que de la direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 2 avril au 30 mai 2025;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document de consultation et émettre leurs propres commentaires et recommandations;

IL EST PROPOSÉ par madame Catherine Pagé et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter la modification à l'acte d'établissement de la Nouvelle école secondaire LaSalle proposant le nouveau nom de Caroline-Dawson telle que soumise par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé par madame Catherine Pagé - Proposition adoptée à l'unanimité)

Copie conforme du projet de procès-verbal du 24 avril 2025